

Rapport de gestion 2025

Conseil d'administration
du 8 juin 2026



Façonner
la
cité

Sommaire

EDITORIAL	4
1. PRESENTATION DE LA SOCIETE	5
1.1 INFORMATIONS GENERALES	5
1.2 HISTORIQUE	5
1.3 OBJET SOCIAL ET DOMAINES D'ACTIVITE	5
1.4 REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL	6
1.5 GOUVERNANCE	7
1.6 RESSOURCES HUMAINES	8
2. LES OPERATIONS EN 2025	11
2.1 OPERATION EN MANDAT PROLONGEE EN CONCESSION	11
2.2 OPERATIONS PROLONGEES PAR NOUVEAU MANDAT	11
2.3 OPERATIONS TERMINEES	12
2.4 CLAUSES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES DANS LES MARCHES PUBLICS	12
2.5 CONTRACTUALISATIONS ENTRE LES COLLECTIVITES ACTIONNAIRES ET LA SPL	12
3. SITUATION FINANCIERE	13
3.1 CHIFFRES CLES	13
3.2 BILAN SIMPLIFIE	14
3.3 COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE	14
3.4 TABLEAU DES RESULTATS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	15
3.5 COMMENTAIRES DE LA DIRECTION	16
3.6 PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT EN 2026	20
4. BILAN DE GOUVERNANCE	22
4.1 REUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	22
4.2 REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE	22
4.3 INFORMATIONS SUR LA REMUNERATION DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES	22
5. PRINCIPAUX RISQUES ET CONTROLES	23
5.1 PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES	23
5.2 CONTROLES INTERNES	23
5.3 CONTROLES EXTERNES	24
5.4 CONTROLE ANALOGUE	24

Editorial

L'année **2025** aura été une année d'initiatives pour la SPL Clermont Auvergne, traduisant l'attention de nos collectivités actionnaires en faveur d'un aménagement durable et attractif du territoire qui doit naturellement permettre de nouvelles ambitions issues du récent débat démocratique.

Parmi les opérations marquantes figurent :

- ✓ L'achèvement et l'ouverture au public du Parc Saint-Jean en juin 2025. Ce nouvel espace constitue une illustration concrète de la valorisation des espaces urbains en faveur de la qualité de vie.
- ✓ Les travaux engagés au Brézet, qui ont franchi une étape avec l'aménagement du nouveau carrefour entre l'avenue de l'Agriculture et la rue Kepler, préalable indispensable à la réalisation du futur parking relais. Ce projet a pour vocation d'accompagner les mobilités et devra, à l'évidence, contribuer à une meilleure accessibilité du secteur.
- ✓ La poursuite des interventions dans les zones d'activités économiques. Dans la ZAE de Lempdes, le parachèvement et le confortement du boisement des délaissés de l'autopont renforcent la qualité paysagère du site tout en favorisant la biodiversité. La ZAE de Cournon a, elle aussi, connu des avancées avec la mise en conformité de l'avenue d'Aubière.

Au-delà de ces réalisations, 2025 confirme le rôle de la SPL Clermont Auvergne comme outil opérationnel au service des collectivités, capable d'accompagner efficacement leurs ambitions de développement et de transition.

L'année **2026** ouvrira une nouvelle séquence institutionnelle avec l'installation des nouveaux élus issus du renouvellement des exécutifs locaux. À cette occasion, la SPL Clermont Auvergne réaffirme sa disponibilité et son engagement à leurs côtés pour poursuivre les projets engagés, accompagner les nouvelles ambitions territoriales et relever collectivement les défis de la qualité du cadre de vie, de l'attractivité économique et de la transition environnementale.

Je remercie l'ensemble des élus, partenaires et collaborateurs qui ont contribué à ces avancées au service de l'intérêt général.



La Présidente, Géraldine Bastien

1. Présentation de la société

1.1 Informations générales

Dénomination	SPL Clermont Auvergne
Date de création	18 avril 2016
Adresse du siège social	La Pardieu 3 rue Louis Rosier 63000 Clermont-Ferrand
Présidente du conseil d'administration	Christine Mandon
Directeur général	Rachid Kander
Nombre de salariés au 31/12/2025 (hors DG)	14

1.2 Historique



1.3 Objet social et domaines d'activité

Objet social

La SPL Clermont Auvergne peut être saisie directement par ses actionnaires **sans mise en concurrence**.

Ses statuts lui permettent d'effectuer les missions suivantes, **uniquement pour le compte de ses actionnaires et sur leurs territoires** :

- **Réalisation de toute étude, mission de conduite d'opération ou de mandat** relative à la maîtrise d'Ouvrage et ses rapports avec la maîtrise d'œuvre ;
- **Réalisation de toute opération et action d'aménagement** ;
- **Réalisation de tout équipement d'infrastructure et de superstructure pour le compte de ses actionnaires** ;
- **Réalisation de toute opération de construction de bureaux ou de locaux industriels** destinés à la vente ou à la location, ou d'immeubles à usage d'habitation, y compris ceux bénéficiant de financements aidés par l'Etat, la location, la vente ou la location-vente de ces immeubles ;
- **Exploitation, gestion, entretien et mise en valeur par tout moyen des immeubles et équipements** réalisés ou mis à notre disposition par ses actionnaires.

Domaines d'activité

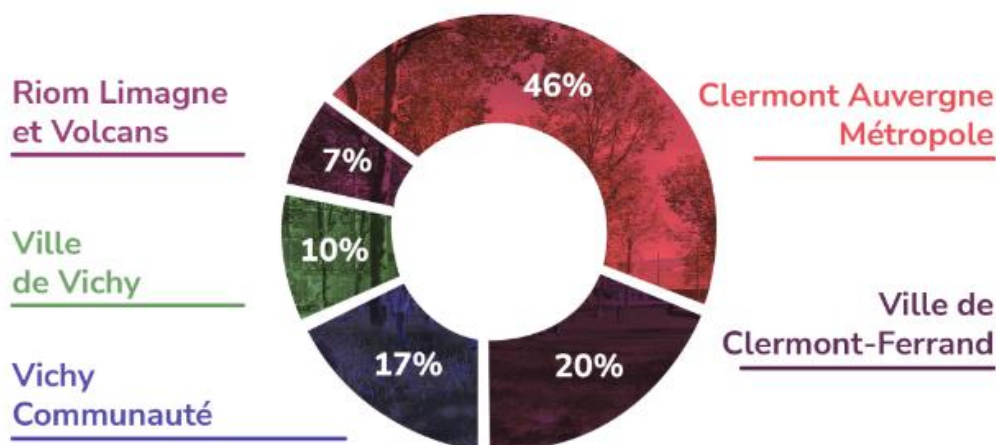
- **Aménagement et renouvellement urbain en mandat ou en concession**, en secteur urbain mixte ou en zone d'activité : conduite et organisation des procédures foncières, administratives et archéologiques, des études préalables d'opportunité et des travaux d'aménagement d'espaces publics ; assistance à la commercialisation ; assistance à la concertation ; ingénierie foncière (en complément de l'EPF) ; ingénierie VRD.
- **Construction et réhabilitation de bâtiments en mandat ou assistance à maîtrise d'ouvrage** : conduite et organisation des études préalables et des travaux.
- **Performance énergétique des équipements publics** : remise à niveau énergétique des équipements publics en mandat de maîtrise d'ouvrage, en tiers-investisseur ou en marché de partenariat sur des bâtiments en pleine propriété de la collectivité actionnaire.
- **Réalisation et exploitation de parkings (*en perspective*)** : investissement et financement des travaux et exploitation commerciale des parcs en concession, en affermage, en marché global ou en marché de prestations.

1.4 Répartition du capital social

En 2018, la SPL Clermont Auvergne est une société au capital social de 1,5 million d'euros, divisé en 3 000 actions de 500 euros chacune :

Souscripteurs	Montant du capital	Nombre d'action
• Clermont Auvergne Métropole	700 000 €	1 400
• Ville de Clermont-Ferrand	300 000 €	600
• Vichy Communauté	250 000 €	500
• Ville de Vichy	150 000 €	300
• Riom Limagne et Volcans	100 000 €	200
TOTAL	1 500 000 €	3 000

La répartition du capital est la suivante :



1.5 Gouvernance

Composition du conseil d'administration au 31 décembre 2025 : 13 administrateurs

	Nom des représentants au CA	Date délibération nomination	Liste des mandats sociaux
CLERMONT AUVERGNE METROPOLE	Christine MANDON (Présidente)	23/07/2020	Vice-Présidente de la Métropole, Maire d'Aulnat, Présidente d'AssembliA, Vice-Présidente du SMACFA, Administratrice du PETR Grand Clermont, de Domia, du centre de gestion de la fonction publique, du CAUE, de l'école d'architecture ENSACF, de l'EPF et de l'Agence d'urbanisme
	Odile VIGNAL	23/07/2020	Vice-Présidente de la Métropole, Adjointe au Maire de Clermont-Ferrand, Vice Présidente de l'ADIL63, Administratrice d'AssembliA, de Domia, d'Auvergne Habitat
	Cécile BIRARD	23/07/2020	Conseillère métropolitaine, Adjointe au Maire de Saint Genès Champanelle, Administratrice de l'Agence d'Urbanisme Clermont Métropole, de l'ADUHME
	Henri GISSELBRECHT	23/07/2020	Vice-Président de la Métropole, Maire de Lempdes, Administrateur d'AssembliA, de la SPL Clermont Auvergne Tourisme
	Jean-Christophe CERVANTES	23/07/2020	Conseiller métropolitain, Adjoint au Maire de Clermont-Ferrand, Administrateur d'AssembliA, Administrateur EPF, Administrateur Agence d'Urbanisme Clermont Métropole, Représentant du Pole métropolitain Clermont Vichy Auvergne, Représentant du PETR Grand Clermont
	Claude AUBERT	23/07/2020	Conseiller métropolitaine, Adjoint au Maire de Chamalières, Gestion 4 Conseil, administrateur du SMTc, de la T2C, du PETR Grand Clermont
VILLE DE CLERMONT-FD	Marion CANALES	16/07/2020	Sénatrice du Puy de Dôme, Conseillère déléguée de la Ville de Clermont-Ferrand, Conseillère déléguée de la Métropole, Administratrice d'assembliA
	Grégory BERNARD	16/07/2020	Adjoint au Maire, Conseiller délégué de la Métropole, Président de l'Agence d'urbanisme Clermont Métropole, Administrateur d'assembliA, Vice-Président de l'EPF, Trésorier ADIL 63
	Cyril CINEUX	16/07/2020	Adjoint au Maire, Vice-Président de la Métropole, Vice-Président SMTc
VILLE DE VICHY	Charlotte BENOIT	15/06/2020	Adjointe au Maire, Vice-Présidente de Vichy Communauté, Vulcania, Présidente Directrice Générale de Vichy Habitat
VICHY COMMUNAUTE	François SENNEPIN	23/07/2020	Vice-Président de Vichy Communauté, Maire de Bellerive-sur-Allier, Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne
	Jean-Sébastien LALOY	29/09/2022	Associé Gérant SCP Laloy-Bayet, Associé SCI LR Immobilier, Associé gérant SCI Jet 14, Associé gérant SCI NW Immobilier, Administrateur représentant le Conseil Départemental de l'Allier chez Théa.
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS	Frédéric BONNICHON	23/07/2020	Président de Riom Limagne et Volcans, Maire de Châtelguyon, Président du Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne, PETR Grand Clermont, Président de la SEM Volcans

Les représentants à l'assemblée générale des actionnaires

	Nom des représentants à l'AG	Date délibération de nomination
CLERMONT AUVERGNE METROPOLE	Christine MANDON	23/07/2020
VILLE DE CLERMONT-FD	Marion CANALES	06/11/2020
VILLE DE VICHY	Charlotte BENOIT	02/11/2020
VICHY COMMUNAUTE	Jean-Sébastien LALOY	29/09/2022
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS	Frédéric BONNICHON	23/07/2020

Les représentants des commissions d'appel d'offres spécifiques aux activités de concessionnaires d'aménagement

	Nom des représentants à la CAO de la Métropole	Date délibération de nomination
CLERMONT AUVERGNE METROPOLE	Odile VIGNAL (titulaire)	15/12/2023
	Henri GISSELBRECHT (suppléant)	15/12/2023

1.6 Ressources humaines

L'équipe

4 recrutements **Rémi PENEL**, Gestionnaire administratif et financier, embauché le 01/01/2025, dans le cadre d'une convention de transfert signée avec assemblia

Marie-Hélène PENY, Gestionnaire comptable, financière et fiscale, embauchée le 01/01/2025, le cadre d'une convention de transfert signée avec assemblia

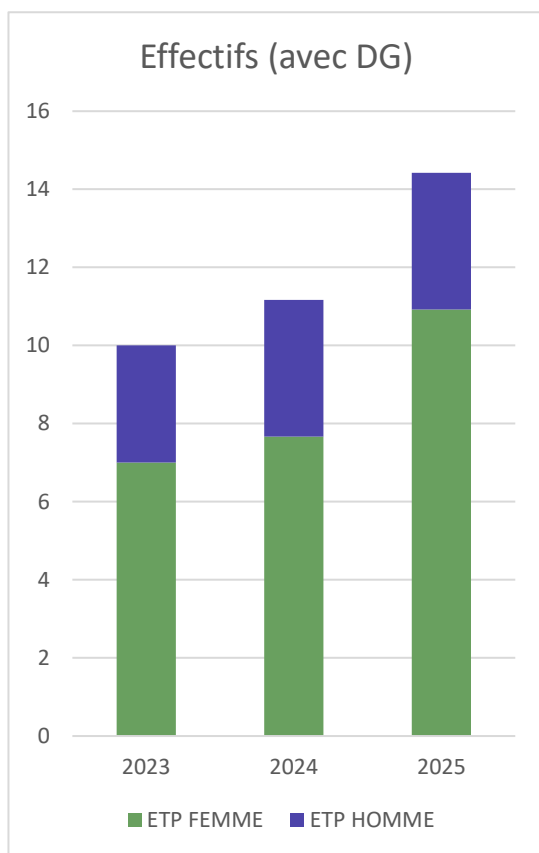
Morgan BRUNET, Responsable projets, embauchée le 04/01/2025

Marine BUZIER, Responsable projets, embauchée le 01/02/2025

1 stagiaire **Adonie NSAKALA**, stage d'observation de 50 heures en avril 2025, dans le cadre de sa 3^e année de Licence de géographie et aménagement du territoire à l'université Clermont Auvergne

Au 31/12/2025

L'équipe de la SPL Clermont Auvergne est constituée d'un Directeur Général, Rachid KANDER, mandataire social et de 14 salariés :



- Marie-Anne OLIVIER, Directrice de Projets
- Laure DODEL, Directrice opérationnelle
- Célia BEAULATON, Secrétaire Générale
- Corinne PELISSIER, Responsable administrative, financière et marchés publics
- Rémi PENEL, Gestionnaire administratif et financier
- Marie-Hélène PENY, Gestionnaire comptable, financière et fiscale
- Céline AMADON, Responsable Projets Aménagement
- Romain SARRY, Responsable Projets Aménagement
- Emmanuelle LAURADOUX, Responsable Projets Aménagement
- Catherine GUILBERT, Responsable Projets Aménagement
- Anne-Emmanuelle PASSERIEUX, Responsable Projets Aménagement et Superstructure
- Julien LAVILLE, Responsable Projets Aménagement
- Morgan BRUNET, Responsable Projets Aménagement
- Marien BUZIER, Responsable Projets Aménagement et Superstructure



Les conventions de mise à disposition entre la SPL et assemblia

• Le personnel

La SPL Clermont Auvergne fait appel à une partie du personnel d'assemblia sur les fonctions supports et sur les missions des chargés d'opérations.

Cette coopération s'effectue sur la base d'une convention de mise à disposition croisée de personnel, qui par ailleurs permet également à certains salariés de la SPL d'intervenir ponctuellement sur des projets d'assemblia.

En 2025, cela représente **213 jours** de salariés assemblia mis à disposition de la SPL correspondant à **0.81 ETP *** :

- Claire FAUCHER-GARROS, Responsable Projet Superstructure : 45 jours
- Didier BOULET, Directeur du développement : 44 jours
- Alexandre MANAUD, Responsable Projet Superstructure : 10 jours
- Yves CHABANON, Directeur financier : 7 jours
- Assistance : administrative, comptabilité, juridique, foncière et informatique : 107 jours

En 2025, les salariés de la SPL ont été mis à disposition d'assemblia **162 jours**, soit l'équivalent de **0.62 ETP *** :

- Rémi PENEL, Gestionnaire administratif : 78 jours
- Catherine GUILBERT, Responsable Projet Aménagement : 52 jours
- Marie-Hélène PENY, Gestionnaire comptable : 24 jours
- Julien LAVILLE, Responsable projets : 7 jours
- Marie-Anne OLIVIER, Directrice de Projets : 1 jour

La méthode de calcul a été modifiée en 2025 sur recommandation du commissaire aux comptes :

1 ETP = 260 jours travaillés (correspondant à 52 semaines à 35h00) et non 200 jours travaillés productifs qui était la base de calcul précédente.

• Les locaux

La SPL Clermont Auvergne est locataire de surfaces de bureaux au sein des locaux d'assemblia. Au 31 décembre 2025, la **SPL Clermont Auvergne occupe 181 m² de surface**.

Par le biais d'une convention de mise à disposition de locaux et de matériels, la SPL verse à assemblia un loyer forfaitaire égal à 120 euros/m²/TTC/an qui comprend l'ensemble des charges liées aux locaux notamment fluides, énergies, taxes, assurances bâtiments, frais divers.

De plus, elle rembourse à assemblia **les frais d'utilisation du matériels et service** suivants :

- les frais de reprographie (volume copies) – comptes séparés
- les frais téléphoniques (lignes fixes) – comptes séparés
- les frais de courrier (affranchissement) – refacturation proportionnelle au nombre de salariés
- les frais informatiques (hébergement serveur et maintenance) – refacturation proportionnelle au nombre de salariés

• Le vélo à assistance électrique

Le 1er juillet 2024, une **nouvelle convention de mise à disposition d'un vélo à assistance électrique** a été signée avec assemblia. Les salariés de la SPL peuvent disposer du vélo électrique disponible pour l'agence de La Pardieu dans le cadre exclusif de déplacements professionnels sur la métropole clermontoise.

Les moments d'échanges

- **Réunions de coordination** de l'ensemble de l'équipe tous les lundis matins de 9h à 10h ;
- Journée d'entreprise organisée par le CISCA, le 10 février 2025 sur **l'accompagnement à la dynamique d'équipe** ;
- **Journée inter-entreprise au Château de Gondole, avec assemblia et Domia** le 17 juin 2025, avec des activités ludiques et festives ;
- Participation aux **11e entretiens de l'aménagement** du Club Ville Aménagement à Lyon les 26 et 27 juin 2025 ;
- **Visite des aménagements** du Parc Saint Jean le 17 février 2025 et du Parc de la Muraille le 29 septembre 2025 ;
- Formations collectives :
 - ✓ **Pratique de la passation des marchés publics** organisée par la SCET, les 3 et 4 juillet 2025 ;
 - ✓ **Les fondamentaux de l'intelligence artificielle** pour concevoir et mener un projet urbain, organisée par Cadre de Ville le 3 novembre 2025.



2. Les opérations en 2025

Fin 2025, la SPL Clermont Auvergne poursuit l'avancée de ses 20 opérations en cours (cf. *fiches projets détaillées en partie 6*)

2.1 Opération en mandat prolongée en concession

- **ZAC La Gauthière – Concession d'aménagement**



Délibérée le 19 décembre 2025 et notifiée en janvier 2026

Durée : 9 ans – Janvier 2035

Actionnaire : Clermont Auvergne Métropole

Ce projet de la zone d'aménagement concerté de La Gauthière est le 3e quartier NPRU, avec Saint Jacques et Les Vergnes. Ce traité de concession fait suite au mandat d'études d'un an qui a permis de stabiliser le projet de ZAC qui a été créé en décembre 2025. L'opération d'aménagement d'une superficie d'environ 24 hectares permet l'aménagement d'espaces publics pour ouvrir le quartier sur la ville et la mise en œuvre d'un programme global prévisionnel de constructions d'environ 12 300 m² SDP (logements, rez de chaussée actifs, garages).

2.2 Opérations prolongées par nouveau mandat

- **ZAE Cournon Le Cendre – Requalification de l'Avenue d'Aubière (tranche 1) – Mandat études et travaux**



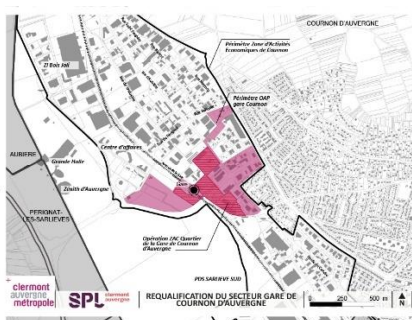
Mandat n°3 notifié en avril 2025

Durée : 2 ans – Fin mandat en avril 2027

Actionnaire : Clermont Auvergne Métropole

Depuis 2018, la SPL Clermont Auvergne a été mandatée par Clermont Auvergne Métropole pour mener une opération de requalification urbaine de la ZAE. Afin de réaliser les travaux afférents à l'Avenue d'Aubière avec une liaison mode doux, il est conclu, entre Clermont Auvergne Métropole et la SPL Clermont Auvergne, un **nouveau mandat d'études et de travaux**.

- **ZAE Cournon Le Cendre – ZAC Gare – Mandat d'études**



Mandat n°4 délibéré le 19 décembre 2025 et notifié février 2026

Durée : 18 mois – Fin mandat en août 2027

Actionnaire : Clermont Auvergne Métropole

Depuis 2018, la SPL Clermont Auvergne a été mandatée par Clermont Auvergne Métropole pour mener une opération de requalification urbaine de la ZAE. Suite à la création de la ZAC gare de Cournon en décembre 2025, Clermont Auvergne Métropole a notifié un **nouveau mandat d'études à la SPL** pour approfondir les modalités de financement, et les étapes techniques et réglementaires pour déterminer le mode de réalisation de la ZAC.

2.3 Opérations terminées

- **Réhabilitation de la Maison de la Nature et de l'Environnement à Mozac – Assistance à Maitrise d'ouvrage :**
 - Fin mandat en juin 2025
 - Actionnaire : Riom Limagne et Volcans
- **Réhabilitation Groupe Scolaire du Bédat sur Les Vergnes : Phase programmation – Assistance à Maitrise d'ouvrage**
 - Fin mission en décembre 2025, lancement et suivi de la maitrise d'œuvre et des travaux dans le cadre de la concession.
 - Actionnaire : Ville de Clermont-Ferrand
- **Aménagement de la ZAE de Sarliève nord – Mandat d'études**
 - Fin du mandat en juillet 2025, poursuite en concession en 2026
 - Actionnaire : Clermont Auvergne Métropole

2.4 Clauses environnementales et sociétales dans les marchés publics

La SPL a intégré dans ses marchés publics soumis à obligation, une clause d'insertion sociale par l'économie, en collaboration avec le PLIE (Plan Local d'Insertion et d'Emploi).

De plus, la SPL intègre depuis 2024 des prescriptions environnementales dans ses consultations de travaux, telles que prévues à l'article L. 2111-1 du code de la commande publique. Ces prescriptions permettent de constituer une approche contractuelle portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience.

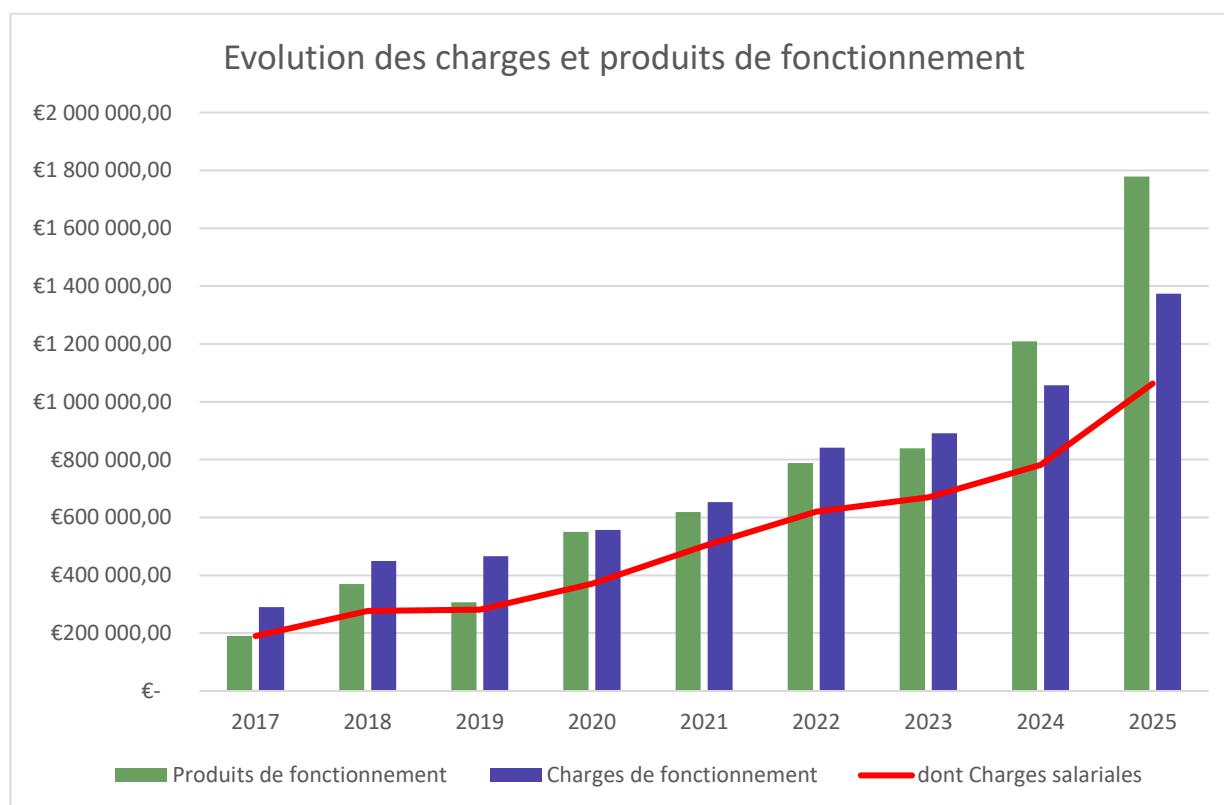
2.5 Contractualisations entre les collectivités actionnaires et la SPL

	Clermont Auvergne Métropole	Ville de Clermont- Ferrand	Vichy Communauté	Ville de Vichy	Riom Limagne et Volcans
Contrats soldés	9	2	2	-	2
Mandats et AMO en cours en 2025	12	4	-	-	-
Rémunération des mandats et AMO en 2025	662 157 €	28 550 €	-	-	7 700 €
Concessions d'aménagement en 2025	4	-	-	-	-
Rémunération liée aux concessions en 2025	1 034 998 €	-	-	-	-
Avances en compte courant	-	-	-	-	-
Garanties d'emprunt en 2025	-	-	-	-	-
Aides octroyées au titre du développement économique	-	-	-	-	-
Autres concours financiers	-	-	-	-	-

3. Situation financière

3.1 Chiffres clés

	2023	2024	2025
Chiffre d'affaires global	812 113 €	839 815 €	4 026 110 €
Produits d'exploitation	838 558 €	7 806 542 €	15 676 555 €
- dont fonctionnement	838 558 €	1 208 764 €	1 778 750 €
- dont concessions	-	6 597 778 €	13 897 805 €
Charges d'exploitation	891 482 €	7 655 331 €	15 271 643 €
- dont fonctionnement	891 482 €	1 057 553 €	1 373 838 €
- dont concessions	-	6 597 778 €	13 897 805 €
Salaires et charges sociales	670 001 €	781 090 €	1 063 017 €
Produits financiers	128 915 €	234 034 €	268 479 €
Charges financières liées aux concessions	-	83 565 €	98 911 €
Impôts sur les bénéfices	-	-	134 267 €
Résultat	+ 75 991 €	+ 301 679 €	+ 440 183 €
Capitaux propres	1 170 291 €	1 471 460 €	1 911 644 €
Emprunts liés aux concessions (hors frais financiers)	-	10 800 000 €	14 000 000 €



3.2 Bilan simplifié

ACTIF	2023	2024	2025
Immobilisations corporelles	2 498 €	9 957 €	11 852 €
Immobilisations incorporelles	0 €	0 €	0 €
Immobilisations financières	0 €	0 €	0 €
Total actif immobilisé net	2 498 €	9 957 €	11 852 €
Stocks nets	0 €	6 183 598 €	12 618 700 €
Avances et acomptes	529 403 €	849 028 €	141 935 €
Actifs d'exploitation	295 506 €	742 474 €	510 039 €
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	4 629 016 €	11 649 543 €	14 764 344 €
Charges constatées d'avance	0 €	186 723 €	4 365 203 €
Total actif circulant net	5 453 926 €	19 611 368 €	32 400 221 €
Total actif	5 456 424 €	19 621 325 €	32 412 073 €

PASSIF	2023	2024	2025
Ressources propres et quasi-fonds propres	1 170 291 €	1 471 460 €	1 911 644 €
Provisions pour charges	0 €	0 €	523 780 €
Emprunts, intérêts courus et avances concédant	0 €	10 880 265 €	19 105 976 €
Dettes d'exploitation et divers	4 139 067 €	5 769 599 €	6 704 006 €
Produits constatés d'avance	147 066 €	1 500 000 €	4 166 667 €
Total passif	5 456 424 €	19 621 325 €	32 412 073 €

3.3 Compte de résultat simplifié

PRODUIT	2023	2024	2025
Produits d'exploitation	838 558 €	7 806 542 €	15 676 555 €
Dont Chiffre d'affaires	812 112 €	839 815 €	4 026 110 €
Produits financiers	128 915 €	234 034 €	268 479 €
Produits exceptionnels	0 €	0 €	0 €

CHARGES	2023	2024	2025
Charges d'exploitation	891 482 €	7 655 331 €	15 271 673 €
Dont Charges salariales	670 001 €	781 090 €	1 063 017 €
Charges financières	0 €	83 565 €	98 911 €
Charges exceptionnelles	0 €	510 €	0 €
Participation des salariés	0 €	0 €	0 €
Impôt sur les bénéfices	0 €	€	134 267 €

Résultat de l'exercice	+ 75 991 €	+ 301 169 €	+ 440 183 €
------------------------	------------	-------------	-------------

3.4 Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices

EXERCICES	2021	2022	2023	2024	2025
SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000
Nombre d'actions émises	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES					
Chiffres d'affaires HT	601 766	766 759	812 112	839 815	4 026 110
Bénéfices avant impôts, amortissements et provisions	-24 735	-35 981	79 941	304 944	580 646
Impôts sur les bénéfices	0	0	0	0	134 267
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	-30 265	-41 478	75 991	301 169	440 183
Montant des bénéfices distribués	0	0	0	0	0
RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION					
Bénéfices après impôts, mais avant amortissements et provisions	-8.25	-11.99	26.65	101.65	191.48
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	-10.09	-13.83	25.33	100.39	146.73
Dividende versée à chaque action	0	0	0	0	0
PERSONNEL					
Nombre de salariés (hors DG)	7.08	8.58	9	10.16	13.91
Montant de la masse salariale	357 797	444 382	482 940	554 381	749 483
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres, ...)	143 348	175 217	187 063	226 711	313 534

3.5 Commentaires de la direction

Présentation synthétique des comptes annuels 2025

Au cours de l'exercice 2025, la SPL CLERMONT AUVERGNE a procédé à **un changement de méthode comptable** résultant de l'application du règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers. Les modalités de ce changement ainsi que ses impacts sur les comptes de l'exercice sont présentés dans l'annexe aux comptes annuels.

Cet exercice comptable est marqué par un troisième résultat positif de **440 183 €**.

Le chiffre d'affaires global en 2025 est de 4 026 110 € (839 815 € en 2024). Il se répartit de la façon suivante :

- Chiffres d'affaires de fonctionnement :
 - ✓ 698 407 € liés aux rémunérations des mandats et AMO ;
 - ✓ 44 193 € liés à la mise à disposition des salariés SPL pour assemblée et au remboursements des frais de formations.
- Chiffres d'affaires des concessions :
 - ✓ 2 524 784 € de subvention ANRU ;
 - ✓ 650 000 € de subvention fonds verts et agence de l'eau ;
 - ✓ 108 720 € de produits financiers des concessions ;
 - ✓ 6 € liés aux autres produits non taxable.

Les **15 676 555 €** de produits d'exploitation se répartissent de la manière suivante :

- 1 778 750 € liés au fonctionnement, dont :
 - ✓ 742 600 € de Chiffre d'affaire
 - ✓ 1 034 998 € de rémunération des 3 concessions
 - ✓ 1 135 € de reprise sur dépréciation d'immobilisation (pour ordinateurs volés en 2024)
 - ✓ 17 € d'ajustement divers (écart)
- 13 897 805 € liés aux produits engagés par la SPL dans le cadre des concessions d'aménagement

Les charges d'exploitation s'élèvent quant à elles à **15 271 643 €** dont :

- 1 373 868 € liés au fonctionnement
- 13 897 805 € liés aux dépenses engagées par la SPL dans le cadre des concessions.

Les produits financiers représentent **268 479 €** contre 234 034 € en 2024. Ils se répartissent de la manière suivante :

- 169 568 € liés à la rémunération des comptes courants société et opérations mandats
- 98 911 € reversés aux concessions, selon les conditions que la Banque des Territoires applique à notre compte opérations, conformément aux modalités financières d'exécution des traités de concessions.

La situation en 2025

Depuis son premier mandat en 2017, la SPLCA a vu son volume d'affaires passer de 3 opérations en 2017 à 20 opérations fin 2025 dont 4 concessions d'aménagement, 12 mandats (dont 9 opérations d'aménagement et 3 opérations de construction) et 4 AMO pour des rénovations de bâtiments (phase programmation et étude financière de modalités de mise en œuvre).

L'actionnaire majoritaire, Clermont Auvergne Métropole, reste le principal apporteur d'affaires.

La forte **croissance du bilan** depuis 2024 est liée aux concessions. **Les capitaux propres sont en hausse**, mais la société reste fortement endettée. La totalité de la dette représente **92,4 % du total du passif** (hors comptes de liaisons) ce qui est élevé mais normal pour une SPL qui porte des concessions en phase d'investissement. Les **emprunts et dettes financières** représentent **14 M€, soit 31.5 % du total général du passif** et correspondent aux besoins de financement des équipements publics en concession :

- Banque des Territoires: **5,0 M€, dont 3,2 M€ débloqués en 2025**
- Caisse d'Épargne : **9,0 M€**

Concernant le compte de résultat, plusieurs postes traduisent l'activité des trois opérations de concessions d'aménagement engagées depuis février 2024.

Les **13 897 805 €** liés aux produits engagés par la SPL dans le cadre des concessions d'aménagement se répartissent de la manière suivante :

- **6 435 102 € de production stockée**, qui correspond aux dépenses engagées sur les opérations et immobilisées dans les stocks en cours de production ;
- **3 283 510 € de production vendue**, qui représente les produits facturés dans le cadre de ces opérations :
 - ✓ Subvention ANRU : 2 524 784 €
 - ✓ Subvention Fonds Verts et Agence de l'eau : 650 000 €
 - ✓ Produits financiers : 108 721 €
 - ✓ Autres produits non taxables : 5 €
- **4 179 193 € de neutralisation du mali concédant**, qui correspond à un mécanisme comptable visant à étaler l'impact financier du déficit prévisionnel supporté par le concédant ;

Concernant **les achats d'études et de prestations** engagées par la SPL dans le cadre des concessions, **13 374 025 €** regroupent les dépenses engagées auprès des prestataires externes (études, maîtrise d'œuvre, travaux, assistance, etc.) nécessaires à la réalisation des opérations et **523 780 €** de dotations aux provisions sur risques, qui anticipe des pertes ou charges futures probables liées à l'opération.

En 2025, la SPL est nouvellement assujettie :

- **à la taxe sur les salaires** car plus de 90 % des recettes ne sont pas soumises à la TVA, en raison de la prépondérance de ses activités de concessionnaire, dont les honoraires et financements publics ne sont pas soumis à TVA. **En 2025, la taxe provisionnée est de 21 491 €,** calculée sur les salaires bruts versés et imputables aux concessions d'aménagement. La charge provisionnée au fonctionnement sera extournée lorsqu'elle sera intégrée et répartie dans les CRACs des concessions.
- **à l'impôt sur les sociétés** car la SPL a dégagé un résultat positif imposable grâce à ses activités économiques rémunérées, qui entrent dans le champ de l'IS conformément aux règles du Code général des impôts. En 2025, **l'IS représente 134 267 €,** soit 25% du résultat de 574 450 € imputés du déficit fiscal restant de 37 382 € au 31/12/2024.

La SPL Clermont Auvergne n'a pas fait d'investissement en 2025.

Le solde des dettes à l'égard des fournisseurs à la date du 31/12/2025 s'élève à **2 230 035 €** :

- Fournisseurs achats de biens et prestations de services : 638 352 €
- Fournisseurs mandat (dont retenue de garantie et pénalités) : 1 439 146 €
- Fournisseur concessions : 152 538 €

Les évolutions par rapport à 2024

Concernant les achats et charges externes :

- - 30 K€ : baisse de la mise à disposition du personnel d'assemblia ;
- + 8 K€ : hausse de la location immobilière et de la mise à disposition du matériel d'assemblia liée à l'évolution du nombre de salariés

Concernant les impôts et taxes :

- + 21 K€ de taxe sur les salaires : nouvelle taxe en 2025
- + 8.5 K€ de part employeur à la formation professionnelle : hausse de la base de calcul en 2025 entraînant un surplus de cotisation, avec une régularisations 2022 et 2023 et l'ajout de la contribution volontaire obligatoire liée au dépassement des seuils

Concernant les charges du personnel (net + charges patronales) :

- + 282 K€ : l'augmentation de 27 % est liée à l'embauche de 4 salariés en janvier et février 2025, ainsi qu'à l'augmentation en janvier du coût de la vie de 1.38 % à tous les salariés, aux augmentations individuelles de 6 salariés et au retour à temps plein d'une salariée en septembre 2025.

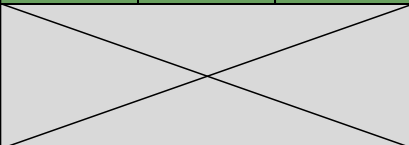
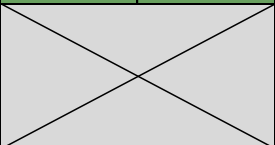
Concernant les produits :

- + 92 K€ de rémunération opérationnelle des mandats et AMO, liée notamment aux travaux du carrefour entre la Rue Keppler et de l'Avenue de l'Agriculture, à la construction du parking relais au Brézet, et à la rémunération du nouveau mandat NPRU La Gauthière.
- + 454 K€ de rémunération liée aux 3 concessions d'aménagement, avec les travaux du Parc Saint Jean et du Parc de la Muraille à Saint Jacques.
- + 34 K€ de produits financiers, grâce à la rémunération des comptes courants à la Caisse des Dépôts.
- + 26 K€ de mise à disposition du personnel SPL à assemblia, liée aux opérations d'assemblia qui continuent d'être gérées par Rémi Penel devenu salarié SPL au 1^{er} janvier 2025.

Les délais de paiement

En application de l'article L441-6-1 du code de commerce, le tableau ci-dessous fait références aux délais de paiement des factures reçues et émises en cours de l'exercice.

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture.

	Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture				Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture		
	1 à 30 jours	91 jours et plus	non échues	Total général	31 à 60 jours	non échues	Total général
Nombre cumulé de factures concernées					146		
Montant cumulé des factures concernées TTC	66 952,02	1 181,87	2 161 901,13	2 230 035,02	5,26	117 287,29	117 292,55

En conclusion :

Ce **deuxième résultat d'exploitation de fonctionnement positif de 404 882 €** est le signe que la SPL Clermont Auvergne a atteint une phase plus mature dans son développement.

La croissance forte de l'activité et le résultat net en progression démontre un modèle économique qui se structure progressivement. La **rentabilité opérationnelle** est un bon signal, mais la **gestion de l'endettement, des charges externes et des stocks** sera cruciale pour maintenir cette dynamique.

Compte tenu de l'ensemble des éléments qui précèdent, il est proposé **d'affecter le résultat de 440 183 €** de la manière suivante :

- **Apurement du report à nouveau négatif (RAN)** : le bénéfice sert d'abord à combler le déficit antérieur
 - Report à nouveau négatif de - **28 539 €** ;
- **Dotation à la réserve légale** : La SPL doit doter la réserve légale à hauteur de 5 % du bénéfice après RAN, jusqu'à ce que cette réserve atteigne 10 % du capital social
 - Réserve légale : **20 582 €**
- Le solde peut être affecté **en autres réserves** pour venir renforcer les capitaux propres. Ces réserves peuvent être utilisées plus tard pour financer des investissements, absorber des pertes futures, améliorer la solidité financière, préparer une distribution ultérieure ou être incorporées au capital social.
 - Autres réserves : **391 062 €**

Le bénéfice dégagé permet non seulement d'absorber le report à nouveau débiteur antérieur, mais également de **renforcer sensiblement les capitaux propres**.

Dans ce contexte, et compte tenu de la volonté de consolider la structure financière de la société, le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale de **privilégier une politique de mise en réserves** traduisant une logique de prudence et de réinvestissement des résultats dans le développement de l'entreprise.

Cette affectation permet **d'accroître durablement la capacité d'autofinancement, de renforcer la solvabilité de la société et de soutenir ses projets futurs**, tout en maintenant une politique de gestion équilibrée entre performance et sécurisation des ressources.

3.6 Perspectives de développement en 2026

De nouveaux contrats signés en début d'année 2026 :

En prolongement de mandats d'études, la Métropole a confié à la SPL deux nouvelles concessions :

- ZAC La Gauthière,
- ZAE Sarliève nord

Et deux renouvellements de mandats d'études et de travaux d'aménagement :

- Zone d'activités Gerzat Sud,
- ZAC Cournon Gare

Poursuite des 3 concessions d'aménagement, 10 mandats, 3 AMO, avec la livraison de nouveaux équipements publics :

- le Parking Relais du Brézet,
- le Centre de Conservation des Musées aux Montels,
- les Centrales photovoltaïque sur le site de la Station d'Épuration à Clermont-Ferrand,
- le Parc de la Muraille à Saint Jacques
- l'aménagement de la rue Est sur la ZAC Les Vergnes, avec la restructuration des accès viaires aux résidences sociales rue du Château des Vergnes et aux jardins familiaux, la création d'un parking public de 14 places et la végétalisation des abords des voiries et l'infiltration des eaux pluviales dans les espaces verts.

Des mandats qui se terminent en 2026, dont certains à prolonger selon décision de la Métropole :

- Aménagement multisites au Brézet (P+R et Carrefour) : fin du mandat travaux en janvier 2026
- Requalification de la ZAE Lempdes : fin du mandat en mars 2026 – Avenant à prévoir
- Requalification du Pôle Economique de Ladoux : fin du mandat en mars 2026 – Nouveau contrat à prévoir
- Aménagement des Places Delille et Salford : fin du mandat en mars 2026 – Avenant à prévoir
- Rénovation bibliothèque d'Aubière : fin du mandat en mai 2026 – Avenant à prévoir
- Aménagement secteur Marc Bloch : fin du mandat en novembre 2026 – Avenant à prévoir

Rénovation énergétique des bâtiments publics, poursuite du développement à l'étude :

La SPL peut être un outil de portage du préfinancement et de la remise à niveau des équipements publics pour **réduire la facture énergétique des bâtiments publics**, notamment en tant que tiers-investisseur dans le cadre d'un marché de partenariat sur des bâtiments en pleine propriété de la collectivité concernée. C'est un sujet d'intérêt général très important pour tous nos actionnaires et **un axe de développement potentiel pour l'activité de la SPL**.

C'est en ce sens que la SPL a signé, fin 2024, 3 AMO avec la Ville de Clermont-Ferrand sur des projets qui pourraient être le démonstrateur de ce type de montage (budget de 30M€ pour les 3 rénovations) :

- Réhabilitation de la crèche Saint Jacques ;
- Rénovation de la Maternelle Aristide Briand en Ecole Élémentaire ;
- Rénovation énergétique de la Maison de la culture.

Les premières missions réalisées en 2025 sur ces 3 projets ont été le lancement des études de programmation et la réalisation d'une note sur les modalités de mise en œuvre opérationnelle. Deux études préalables obligatoires dans le cadre de contrat de partenariat ou Marché Global de Performance doivent maintenant être réalisées : une étude de soutenabilité budgétaire et une évaluation préalable des modes de réalisation.

Dépassement du seuil de 11 salariés : des obligations renforcées en 2026

Lors du franchissement du seuil des 11 salariés, de nouvelles obligations s'imposent à l'employeur, notamment :

- **L'organisation des élections du CSE** : Dès que l'effectif atteint 11 salariés pendant 12 mois consécutifs, l'employeur doit organiser des élections pour mettre en place un comité social et économique (CSE).
- **La soumission à de nouveaux taux et cotisations** : En dépassant le seuil de 11 salariés, l'employeur se soumet à de nouvelles cotisations, telles que le forfait social sur les contributions patronales de prévoyance à titre d'exemple.
- **Autres obligations liées à la prévention de la santé-sécurité** : L'employeur doit mettre à jour chaque année le document unique d'évaluation des risques (DUER) et consulter le CSE, si la société en est dotée.
- **Le dispositif de partage de la valeur** : Depuis le 1er janvier 2025, les entreprises de 11 à 49 salariés doivent mettre en place un dispositif de partage de la valeur si elles ont réalisé un bénéfice net d'au moins 1% du chiffre d'affaires pendant trois années consécutives.

Elaboration d'une stratégie d'entreprise :

La mise en place d'une stratégie d'entreprise à l'occasion de l'arrivée de ses nouveaux administrateurs élus constitue une étape clé pour la SPL afin **de redéfinir les priorités et renforcer la cohérence de l'action publique locale**.

Cette démarche se traduit par **la définition d'orientations stratégiques alignées avec les politiques publiques des collectivités actionnaires**, qu'il s'agisse de développement économique, d'aménagement, de construction, de transition écologique ou de qualité de service.

La stratégie doit intégrer une dimension opérationnelle, en déclinant ces orientations **en plans d'actions concrets**, tout en veillant à la transparence, à la responsabilité et à la bonne articulation entre logique politique et gestion opérationnelle.

L'intelligence artificielle, un outil au service de l'aménageur :

L'intelligence artificielle constitue aujourd'hui un **enjeu stratégique**, en particulier au sein d'une Société Publique Locale (SPL), où elle peut **améliorer l'efficacité opérationnelle**.

La SPL envisage **la mise en place d'un agent IA qui s'inscrit dans une démarche structurée**, débutant par l'identification des besoins métiers, puis par la sélection et l'entraînement d'un outil capable de traiter des données internes et territoriales. Cet agent peut, par exemple, automatiser certaines tâches répétitives, produire des analyses prospectives ou assister les équipes dans la rédaction et la synthèse d'informations complexes.

Sa réussite repose toutefois sur un cadre clair : **qualité et sécurisation des données, respect des obligations réglementaires, accompagnement des équipes et gouvernance adaptée**.

Ainsi conçu, l'agent IA devient un véritable appui à la stratégie de l'aménageur, **au service d'une action publique plus réactive, éclairée et efficiente**.

4. Bilan de gouvernance

4.1 Réunions du conseil d'administration

Date CA	Ordre du jour
25/03	• Approbation du procès-verbal de la 25ème Séance du 14 novembre 2024 • Information sur l'enjeu commun de rénovation énergétique des bâtiments publics • Information sur le plan de suivi des affaires 2025 • Information sur la prospective d'un futur siège commun avec assemlia
15/05	• Approbation du procès-verbal de la 26ème Séance du 25 mars 2025 • Arrêté du bilan et du compte de résultat afférents à l'exercice clos du 31/12/2024 • Examen du rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle • Confirmation de la date de l'AG, détermination de l'ordre du jour et rédaction du texte des résolutions • Information sur le budget prévisionnel 2025 • Information sur le plan de suivi des affaires 2025
20/11	• Approbation du procès-verbal de la 27ème Séance du 15 mai 2025 • Approbation du projet de concession d'aménagement de la ZAC La Gauthière • Information sur l'ajustement budgétaire 2025 et le prévisionnel 2026 • Information sur l'actualisation du plan de suivi des affaires 2025 et le prévisionnel 2026 • Divers : approbation de la nouvelle rémunération du Directeur Général

Présence des représentants par collectivité actionnaire

Collectivités	Nombre d'administrateurs	CA 25/03	CA 15/05	CA 20/11
Clermont Auvergne Métropole	6	4	5	4
Ville de Clermont-Ferrand	3	-	2	1
Ville de Vichy	1	1	1	1
Vichy Communauté	2	1	1	1
Riom Limagne et Volcans	1	1	-	-
Total	13	7	9	7

4.2 Réunion de l'assemblée générale

Date AG	Ordre du jour
19/06	1- Lecture du rapport de gestion 2024 2- Présentation de l'actualité des opérations en cours par les Responsables de Projets 3- Lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes 4- Approbation des comptes 2024 et affectation du résultat 5- Vote sur les conventions réglementées 6- Quitus aux dirigeants et décharge du Commissaire aux Comptes 7- Pouvoirs à conférer.

4.3 Informations sur la rémunération des représentants des collectivités

La Présidente du conseil d'administration et les administrateurs ne perçoivent aucun élément de rémunération, fixes, variables et exceptionnels, ni d'avantages en nature.

Le Directeur Général en mandat social perçoit une rémunération fixe approuvée par le Conseil d'Administration, sans part variable ni avantages en nature (pas de titre restaurant, de prime ni de voiture de fonction).

5.Principaux risques et contrôles

5.1 Principaux risques et incertitudes

Les risques financiers sont faibles car la SPL s'appuie sur l'expertise du bureau RYDGE CONSEIL (ex KPMG) pour la comptabilité et Arverne Audit MBA pour le commissaire aux comptes.

Son principal risque est le dimensionnement de son plan de charge. Les activités qui lui sont confiées doivent être compatibles avec ses ressources.

5.2 Contrôles internes

Règlement intérieur

Le règlement intérieur de la SPL Clermont Auvergne a pour objet de définir les modalités particulières de contrôle des collectivités territoriales actionnaires en matière d'orientations stratégiques de la société, de gouvernance et de vie sociale ainsi qu'en matière d'activités opérationnelles.

Le contrôle exercé par les collectivités territoriales actionnaires s'effectuera par l'intermédiaire de leurs représentants dans la SPL Clermont Auvergne.

Guide de passation des marchés publics

Ce guide a pour objet de définir les procédures internes appliquées par la SPL Clermont Auvergne dans la passation des marchés ou accords-cadres inférieurs aux seuils européens, afin d'assurer l'efficacité de la commande publique et la bonne utilisation des deniers publics et en respectant les trois principes fondamentaux de la commande publique : liberté d'accès à la commande publique, égalité de traitement des candidats et transparence des procédures.

Un comité de cadrage des consultations se tient chaque semaine pour assurer un examen partagé de l'ensemble des consultations, réunissant le responsable projet, la direction opérationnelle et les gestionnaires d'opérations.

Commissions d'appel d'offres

La SPL Clermont Auvergne a mis en place en 2024 deux commissions d'appel d'offres dont la composition, les modalités de fonctionnement et les pouvoirs sont précisés dans un règlement intérieur des CAO :

- Une CAO intervenant pour les besoins propres de la SPL
- Une CAO intervenant pour les activités de concessionnaire d'aménagement.

Ce règlement a été établi dans le respect de la réglementation en vigueur et s'appuie sur la mise en œuvre des principes de libre accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures.

Date des CAO de la Métropole	Opération concernée	Ordre du jour
09/07	• ZAC LES VERGNES	• Analyse de la phase candidature dans le cadre de l'attribution du marché public de maîtrise d'œuvre pour la requalification du pôle éducatif du Bédat
08/10	• ZAC LES VERGNES	• Analyse des offres dans le cadre de l'attribution du marché public de maîtrise d'œuvre pour la requalification du pôle éducatif du Bédat

Rapport annuel de gestion

La présence au capital de la SPL Clermont Auvergne des structures actionnaires permet une représentation permanente au conseil d'administration. Ainsi, tous les actionnaires sont destinataires du rapport annuel de gestion qui est délibéré une fois par an en Conseil d'Administration et en Assemblée Générale.

De plus, conformément à la loi 3DS, les élus administrateurs au Conseil d'Administration d'une Entreprise Publique Locale doivent, une fois par an, rendre compte de la gestion de leur entreprise devant leurs assemblées délibérantes en leur présentant le rapport annuel du mandataire. Le rapport 2024 de la SPL a été présenté :

- en conseil communautaire de Riom Limagne et Volcans du 23/09/2025 ;
- en conseil municipal de la ville de Vichy le 29/09/2025 ;
- en conseil communautaire de Vichy Communauté le 02/10/2025 ;
- en conseil municipal de la Ville de Clermont le 03/10/2025 ;
- en conseil métropolitain le 14/11/2025 ;

5.3 Contrôles externes

Contrôle du commissaire aux comptes

Le commissaire aux comptes est invité à assister à tous les conseils d'administration et exerce la mission de contrôle légal définie aux articles L. 823-9 et suivants du code de commerce :

- il est chargé de certifier que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, de la situation financière et du patrimoine de la société contrôlée, et il établit à cet effet un rapport à l'assemblée générale des actionnaires ;
- il signale à celle-ci, ainsi qu'au conseil d'administration ou de surveillance, les irrégularités et inexactitudes concernées ;
- il est également tenu de révéler au procureur de la République les faits délictueux dont il a eu connaissance, et il est soumis à des obligations de vigilance et des obligations déclaratives aux fins de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, en application du chapitre Ier du titre VI du livre V du code monétaire et financier.

La loi 3DS a renforcé le rôle du Commissaire aux comptes dans les Epl et les sociétés contrôlées par les Sem. En application de l'article L. 1524-8 du CGCT tel qu'issu de la loi 3DS :

- il signale aux collectivités actionnaires, à la chambre régionale des comptes et au représentant de l'Etat dans le département, dans les conditions fixées à l'article L. 823-12 du même code, les irrégularités ou inexactitudes qu'il relève dans les comptes d'une société qu'il contrôle en application des deux premiers alinéas du présent article ;
- il transmet aux mêmes personnes une copie de l'écrit mentionné au deuxième alinéa de l'article L. 234-1 du code de commerce. Il informe également ces personnes dans les conditions fixées à l'avant-dernier alinéa du même article L. 234-1.

Aucun autre contrôle externe n'a eu lieu au cours de l'exercice écoulé.

5.4 Contrôle analogue

Spécificité des Sociétés Publiques Locales (SPL)

Le contrôle analogue est une condition essentielle au fonctionnement des SPL. Il signifie que les collectivités actionnaires doivent exercer sur la société un contrôle comparable à celui qu'elles exercent sur leurs propres services internes. Ce contrôle permet de justifier l'attribution directe de contrats sans mise en concurrence préalable.

Les collectivités actionnaires doivent contrôler la SPL, par l'intermédiaire de leurs représentants, sur 3 niveaux de fonctionnement :

- orientations stratégiques,
- vie sociale,
- activité opérationnelle.

Ce contrôle se matérialisera par la rédaction de comptes rendus et de suivi d'une documentation accessible à tous les administrateurs laquelle permettra la mise à disposition des informations transmises et les décisions prises par chacune des collectivités territoriales actionnaires.

Les collectivités actionnaires doivent également respecter le principe de non-ingérence d'une collectivité dans le projet d'une autre.

Comité de suivi et d'analyse

Pour rendre le contrôle analogue efficient, le conseil d'administration a mis en place un comité de suivi et d'analyse qui a pour objet de formuler des avis auprès du conseil d'administration sur les futurs engagements de la SPL.

Il examine toute nouvelle opération susceptible d'être confiée à la SPL par l'un de ses membres. Il émet un avis technique, juridique et financier motivé sur la pertinence de l'opération au regard des moyens humains et matériels de la SPL ainsi que de son domaine d'intervention. Il suit l'évolution des opérations engagées par la SPL par rapport au plan prévisionnel des opérations, approuvé par le conseil d'administration.

Il alerte le Conseil d'Administration sur toute modification ou évolution pouvant avoir des conséquences sur ledit plan ou le budget de la SPL. Il se réunit donc systématiquement avant chaque Conseil d'Administration.

Le comité de suivi et d'analyse se compose à titre de membres permanents :

- Les directeurs généraux des services des collectivités actionnaires ou des membres du personnel des collectivités actionnaires désignés par leur Président,
- Le directeur général de la SPL ou son représentant.

Il pourra comprendre également, en fonction des dossiers qui y seront examinés, les élus compétents du fait de leur délégation au sein de leur collectivité et les directeurs de pôles opérationnels et fonctionnels des collectivités concernées. Le Président de la collectivité désignera l' élu compétent.

Date des comités de suivi	Ordre du jour	Participants des collectivités actionnaires
19/02	• Rénovation énergétique des bâtiments publics • Plan de suivi des affaires 2025 • Prospective futur siège social	• M. Constans Martigny - Clermont Auvergne Métropole • M. Dervieux, Ville de Vichy • Mme Fouilladieu - Riom Limagne et Volcans
30/04	• Arrêté des comptes 2024 • Rapport de gestion 2024 • Budget prévisionnel 2025 • Plan de suivi des affaires 2025	• Mme HILTENBRAND - Clermont Auvergne Métropole • Mme Fouilladieu - Riom Limagne et Volcans • Mme Froment – Ville de Clermont-Ferrand
13/11	• Présentation du projet de concession d'aménagement de la ZAC La Gauthière • Ajustement budgétaire 2025 et prévisionnel 2026 • Actualisation du plan de suivi des affaires 2025-2026	• M. Constans Martigny - Clermont Auvergne Métropole • Mme Froment – Ville de Clermont-Ferrand • Mme Fouilladieu, Riom Limagne et Volcans • M. Dervieux, Ville de Vichy

Rendez-vous entre la Présidente et les actionnaires :

- sans objet en 2025



Parc Technologique La Pardieu
3 rue Louis Rosier
63000 Clermont-Ferrand
Tel: 04 73 28 69 64
contact@splca.fr

www.spl-clermont-auvergne.fr

**Façonner
la
cité**